



Département de Sciences de l'éducation



École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de La Réunion



CADRAGE DES MEMOIRES DE DU

DU MEEF mention 1er degré parcours "professeurs des écoles"
année universitaire 2018/2019

QU'EST-CE QU'UN MEMOIRE PROFESSIONNEL ET QUI LE DIRIGE ?	2
PEUT-ON REDIGER UN MEMOIRE PROFESSIONNEL EN BINÔME ?	2
QUEL FORMAT DOIT PRENDRE LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL?	3
COMMENT CONDUIRE LE PROCESSUS DE RÉDACTION DU MÉMOIRE PROFESSIONNEL? ...	4
COMMENT S'ORGANISE ET SE DÉROULE LA SOUTENANCE ?	4
COMMENT EST ÉVALUÉ LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL?	5
QUELS MÉMOIRES PROFESSIONNELS SONT ARCHIVÉS ET COMMENT SONT-ILS ARCHIVÉS ?	5

ANNEXES

- Annexe 1 : extrait du cadre commun de référence pour les mémoires professionnels de DU MEEF
- Annexe 2 : exemple de composition d'un mémoire professionnel écrit en binôme
- Annexe 3 : exemple de page de garde du mémoire professionnel de DU PE (1^{ère} de couverture)
- Annexe 4 : modèle d'engagement de non plagiat
- Annexe 5 : exemple de résumé et de mots clés (en 4^{ème} de couverture)
- Annexe 6 : exemple de normes bibliographiques
- Annexe 7 : présentation orale lors de la soutenance du mémoire professionnel
- Annexe 8 : grille d'évaluation du mémoire professionnel de DU PE (document écrit)
- Annexe 9 : grille d'évaluation de la soutenance du mémoire professionnel (présentation orale et entretien avec le jury)
- Annexe 10 : Eléments d'appréciation du mémoire professionnel par le jury (document écrit et soutenance)

QU'EST-CE QU'UN MÉMOIRE PROFESSIONNEL ET QUI LE DIRIGE ?

La réalisation d'un mémoire professionnel permet une initiation à la recherche sur des questionnements liés à l'enseignement, l'éducation ou à la formation. Au-delà de cette initiation, le mémoire professionnel doit s'inscrire dans le cadre d'une formation professionnelle dédiée aux métiers de l'Education (Annexe 1).

Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant.e réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation (extrait du cadre commun de référence, annexe 2). Dans le cadre du parcours DU de MEEF, le mémoire professionnel est destiné conjointement à vérifier l'aptitude à la recherche (maîtriser l'étude d'une question, la documenter valablement tant au plan des publications existantes que de celui du recueil d'informations originales, en tenant compte des normes et des exigences des disciplines de référence) et à contribuer à la formation de praticiens réflexifs.

Le mémoire professionnel permet à l'étudiant.e de se professionnaliser en mettant en œuvre une démarche de recherche à partir d'une question professionnelle identifiée sur un des terrains de stage. Le processus de réalisation du mémoire articule donc l'auto-analyse de pratiques professionnelles émergentes, l'analyse et le positionnement au sein d'une profession / d'un métier (dimension collective) et la contribution à la production de connaissance sur les enseignements, les apprentissages et l'éducation notamment.

Le directeur.trice du mémoire professionnel est un.e formateur.trice de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education.

Le mémoire professionnel s'inscrit dans une visée plurielle :

- observer, décrire et contextualiser un fait, une situation ;
- articuler théorie et pratique ;
- questionner et analyser le soi professionnel et l'agir professionnel ;
- s'impliquer dans une réflexion collective pour appréhender la complexité de l'expérience professionnelle ;
- favoriser l'engagement dans un processus de questionnement en contextes ;
- maîtriser la pratique de l'écrit réflexif.

PEUT-ON RÉDIGER UN MÉMOIRE PROFESSIONNEL EN BINÔME ?

Il est possible d'effectuer ce travail en individuel. Il est également possible, après concertation avec le directeur.trice de mémoire, de rédiger un mémoire professionnel en binôme. Dans ce cas, les parties rédigées devront être clairement identifiées. Dès lors, la première page de couverture sera adaptée (cf. Annexe 2 du cadrage mémoire des DU2).

Les enseignant.e.s- stagiaire.s choisissant de travailler en binôme rendront un mémoire professionnel unique pour le binôme au nom des deux enseignant.e.s - stagiaire.s. Dans le cas des rédactions en binôme, le dossier est composé de deux parties : la première est individuelle, la deuxième est collective. Celles-ci sont agencées de la manière suivante :

- Une page de garde (réalisée par le groupe)
- Le sommaire (réalisé par le groupe)

- L'introduction (rédigée par le groupe)
- La contribution individuelle (rédigée par l'étudiant.e, elle est nominative). Elle est composée d'une:
 - présentation du thème retenu, de références associées, et d'une définition du contexte ;
 - description de l'expérience professionnelle retenue et d'une réflexion pendant l'action ;
 - réflexion sur l'action ;
 - conclusion : bilan critique et préconisations.
- La contribution collective : elle prend la forme d'une réflexion sur les différentes contributions individuelles (4 ou 5) qui entrent dans la composition du dossier (rédigée par le groupe)
- La conclusion : bilan critique du travail collectif (rédigée par le groupe)
- La bibliographie (présentée par le groupe selon les normes APA)
- Les annexes, organisées et présentées par le groupe, comporteront tous les documents jugés nécessaires et pertinents. Chaque étudiant.e y insérera des extraits de son journal réflexif (3 pages).

QUEL FORMAT DOIT PRENDRE LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL ?

Présentation générale

- entre 50 et 60 pages, bibliographie comprise sans compter les annexes ;
- police : times new roman (taille 12) ;
- interligne 1,5. marges 2,5 cm ;
- numérotation des pages.

Pages spécifiques

- un sommaire ;
- un engagement de non plagiat doit figurer en première page de l'écrit rendu (Annexe 4) ;
- une bibliographie ;
- des annexes ;
- 4^{ème} de couverture (résumé en français, en anglais ou dans une autre langue parlée dans la Communauté Européenne, mots clés) ;

Première de couverture du mémoire professionnel

La première de couverture du mémoire professionnel comporte les informations suivantes (Annexe 2):

- ESPE de l'université de la Réunion ([logo téléchargeable](#)) ;
- CUFR de Mayotte ([logo téléchargeable](#))
- année de soutenance ;
- titre du mémoire professionnel;
- parcours du DU : *MEEF mention « premier degré » – parcours « professeur des écoles »* ;
- présenté et soutenu par : Nom et Prénom de l'auteur.e ;
- sous la direction de : Nom et Prénom du directeur ou de la directrice, sa fonction ;
- jury (faire figurer sa composition dans l'ordre alphabétique des noms des membres avec leurs prénoms et leurs fonctions respectives).

Le résumé du mémoire professionnel

Le résumé du mémoire professionnel est constitué de 1000 signes au maximum et reprend les éléments clés d'une initiation à la recherche (questionnement énoncé de façon claire, argumentation avec des références autour du questionnement, méthodologie retenue, principaux résultats). Le résumé doit être rédigé selon les normes en vigueur : en français, puis en anglais ou éventuellement dans une langue parlée au sein de la communauté européenne. Il est possible d'y ajouter un résumé en langue régionale. Le résumé est accompagné de 5 mots-clés issus des thesaurus en usage dans le domaine d'étude, en français et en anglais (Annexe 4).

La bibliographie

Il existe plusieurs normes bibliographiques. Une norme sera choisie en accord avec le.a directeur.trice du mémoire professionnel et utilisée strictement (exemple en Annexe 6).

COMMENT CONDUIRE LE PROCESSUS DE RÉDACTION DU MÉMOIRE PROFESSIONNEL?

Les enseignant.e.s- stagiaire.s doivent adopter une attitude proactive dans le travail de rédaction du mémoire professionnel consistant à mettre en place un échéancier de travail précis. Outre les séminaires éventuellement organisés par le directeur ou la directrice, les enseignant.e.s- stagiaire.s solliciteront ce dernier pour des entretiens de travail (pouvant être en présentiel, en distanciel- sessions Skype par exemple), ou la lecture de leurs écrits.

COMMENT S'ORGANISE ET SE DÉROULE LA SOUTENANCE ?

L'organisation de la soutenance

Le moment de la soutenance est arrêté par le directeur ou la directrice du mémoire professionnel, de manière concertée avec l'enseignant.e. stagiaire. Le directeur ou la directrice du mémoire professionnel autorise la soutenance.

NB : si le mémoire professionnel est soutenu après le jury de 1^{ère} session, le relevé de notes de l'enseignant.e stagiaire à l'issue du jury de première session précisera qu'il y a une absence de note pour le mémoire professionnel.

L'enseignant.e. stagiaire précisera à son directeur de mémoire professionnel s'il souhaite utiliser un vidéoprojecteur.

Composition du jury

Le jury est composé au minimum de deux personnes :

- un universitaire (Professeur.e des Universités, Maître.sse de conférences ou Docteur) que le.a directeur.trice de mémoire professionnel aura sollicité ;
- le.a directeur.trice de mémoire professionnel.

Date limite de remise des exemplaires du mémoire professionnel par l'étudiant

Deux semaines au moins avant la date arrêtée par le directeur ou la directrice, un exemplaire du mémoire professionnel sera remis à chaque membre du jury en version papier et / ou numérique – à voir avec chacun.

Le déroulement de la soutenance

La soutenance sera individuelle, sur une durée de 30 minutes :

- 15 minutes de présentation par l'enseignant.e. stagiaire;
- 15 minutes d'échanges avec le jury de soutenance. Les questions peuvent porter aussi bien sur l'écrit que sur l'exposé oral.

Les dates de soutenance

Dates de soutenance de session 1 (jours bloqués): du lundi 27 mai 2018 au vendredi 31 mai 2018. Il est possible de faire soutenir en amont.

COMMENT EST ÉVALUÉ LE MÉMOIRE PROFESSIONNEL?

Le mémoire professionnel, remis et soutenu pendant l'année de DU 2^{ème} année est encadré dans le contexte de l'UE 2-8 A.

Le mémoire professionnel et la soutenance sont évalués par les membres du jury de soutenance.

Différents aspects sont évalués :

- le processus d'élaboration du travail ;
- la qualité de l'écrit rendu : notamment, définition d'objectifs clairs, description de la méthode de travail, recherche de littérature pertinente au sujet, analyse et discussion critique
- la prestation de l'enseignant.e. stagiaire au moment de la présentation de son travail ;
- l'entretien avec le jury.

Pour chacun de ces aspects, différents indicateurs sont retenus (Annexes 7, 8 et 9). Ces indicateurs et les modalités de leur appréciation peuvent constituer un outil d'auto-évaluation du travail remis et pourra être utilisé par les directeurs de l'écrit pour évaluer la qualité du travail.

La note attribuée au mémoire professionnel est le fruit d'une délibération entre les membres du jury de soutenance (Annexe 10).

Pour valider l'UE 2.8A, l'enseignant.e. stagiaire doit nécessairement obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20. Cette UE n'est pas compensable avec une autre UE. Ainsi toute note strictement inférieure à la moyenne de 10 sur 20 conduit à la non-obtention du Master MEEF. Dans la mesure où le DU est une session unique, il n'y a pas de deuxième session envisageable pour cette UE.

QUELS MEMOIRES PROFESSIONNELS SONT ARCHIVÉS ET COMMENT SONT-ILS ARCHIVÉS ?

Tout mémoire professionnel **dont la note est supérieure ou égale à 14** fera l'objet d'un archivage à la BU, en accord avec le jury de soutenance, selon les modalités de dépôt électronique du mémoire professionnel (voir Annexe 11).

La BU met en place un système de circuit dématérialisé des mémoires MEEF-DU et des écrits professionnels, sous format *pdf*. Le formulaire d'autorisation de diffusion sera déposé sur le site web

du CUFR avec le document de cadrage. Il devra être téléchargé par les étudiant.e.s. L'archivage peut également être effectué sous format papier, déposé à la BU.

A partir de la note de 16 (inclus), le mémoire professionnel sera diffusé sur internet, sur la base DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoire Après Soutenance ; <http://dumas.ccsd.cnrs.fr>), ou toute autre plateforme de diffusion universitaire, avec l'accord signé de son auteur.e et du jury.

Les meilleurs mémoires feront l'objet d'un concours d'abord interne « mémoire professionnel en 180 secondes » susceptible ensuite d'être relayé au niveau national des ESPE.

ANNEXES

Annexe 1 : extrait du cadre commun de référence concernant les mémoires professionnels de DU 2^{ème} année MEEF

1/ Textes de référence

JORF n°0200 du 29 août 2013 page 14627 - texte n° 48

Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

Article 7

La formation s'appuie sur une activité d'initiation à la recherche, qui permet de se familiariser avec les différents aspects de la démarche scientifique. L'activité de recherche doit, au-delà du contenu disciplinaire, permettre l'acquisition de compétences en lien avec le métier d'enseignant ou de personnel d'éducation, notamment par l'observation et l'analyse des pratiques professionnelles.

Article 19

Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation.

2/ Cadrage du mémoire

Pour conduire sa recherche et élaborer son mémoire, l'étudiant bénéficiera de l'encadrement pédagogique d'un enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur et, dans le cadre de son stage, du suivi d'un professionnel de terrain. L'évaluation de la période d'alternance portera à la fois sur le mémoire de master, la soutenance de ce mémoire et l'activité du stagiaire en situation professionnelle.

Le mémoire permet à l'étudiant de se professionnaliser en mettant en œuvre une démarche de recherche à partir d'une question professionnelle identifiée sur un des terrains de stage. Le processus de réalisation du mémoire articule donc l'auto-analyse de pratiques professionnelles émergentes, l'analyse et le positionnement au sein d'une profession / d'un métier (dimension collective) et la contribution à la production de connaissance sur les enseignements, les apprentissages, l'éducation...

Pour cela, le mémoire articule trois dimensions :

- une problématique
- un recueil de données à visée professionnelle
- le traitement, l'analyse et l'interprétation de ces données

L'articulation des trois dimensions n'impose pas un plan-type de mémoire. L'étudiant et le directeur de mémoire négocieront ensemble les principes de cette articulation et les manières d'en rendre compte à l'écrit.

Eléments complémentaires:

- Une problématique, issue d'une question professionnelle en relation avec le terrain scolaire (si possible le terrain de stage) et adossée à un cadre de référence explicite.

Indicateurs :

- une ou des questions professionnelles sont identifiées : elles se rapportent à l'exercice du métier auquel entend préparer le parcours : enseignant, CPE, formateur de formateurs...
 - plusieurs sources et points de vue sont sollicités pour identifier ces questions ;
 - le champ d'étude est ainsi délimité, au besoin en utilisant des référentiels, des programmes, des textes officiels...
 - le passage de la question initiale à une initiation à la problématisation par l'usage de quelques concepts clés définis en référence à des travaux universitaires récents ;
 - tout ce travail aboutit à la construction d'un problème déterminé.
- Une méthodologie précise dans le recueil et la construction de données, travaillée possiblement à partir du M1. Indicateurs :
- il y a construction d'un corpus de données repérable (si possible : travaux d'élèves, enregistrements, préparation de cours, évaluations, ...)
 - la construction du recueil est justifiée ;
 - le mode de recueil ou de production des données est présenté ;
 - il s'appuie sur des références méthodologiques abordées en séminaire de recherche
- Une méthodologie précise dans le traitement, l'analyse et l'interprétation des données.

Indicateurs :

- le mode de traitement et d'analyse est explicité à l'aide d'exemples ;
- il s'appuie sur des références méthodologiques abordées en séminaire de recherche ;
- l'analyse des données débouche sur un résultat qui infirme, confirme ou remet en question les hypothèses posées au terme du questionnement initial.

Annexe 2 : exemple de composition d'un mémoire professionnel écrit en binôme

Le mémoire professionnel peut se composer (ceci n'est pas un plan type) :

Partie soit commune, soit individuelle, soit comparative	<ul style="list-style-type: none">- l'énoncé d'une thématique et d'une première question, dite « question de départ »
Partie commune	<ul style="list-style-type: none">- l'inscription de cette question dans un ou plusieurs champs théoriques- des précisions sur les notions ou concepts centraux mobilisés (définitions, critères de choix...)- l'émergence d'une problématique- une méthodologie explicite de recueil et de traitement des données (documents, corpus, sources, réponses, etc.)
Partie soit individuelle, soit commune (comparative, mise en relation, successive...)	<ul style="list-style-type: none">- l'analyse et l'interprétation de données recueillies- une synthèse de ces données en relation avec le questionnement- un point de vue critique et des perspectives en termes de recherche et de pratique professionnelle
Partie commune	<ul style="list-style-type: none">- une bibliographie (présentée selon les normes en usage dans la ou les disciplines de référence)

Annexe 3 : Première de couverture du mémoire professionnel



Département de Sciences de l'éducation



MÉMOIRE PROFESSIONNEL DE DU 2

Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation

Mention Premier Degré – Parcours Professeur des écoles

TITRE

Présenté et soutenu par

étudiant 1, n° étudiant 1
(et si besoin
étudiant 2, n° étudiant 2)

Année universitaire 20...-20...

Sous la direction de :

Prénom (1), nom (1), fonction (1)

Jury :

Prénom (1), nom (1), fonction (1)

Prénom (2), nom (2), fonction (2)

Annexe 4 : engagement de non plagiat

Engagement de non plagiat

Article 1 : définition

Les travaux quels qu'ils soient (devoirs, comptes rendus, mémoire professionnel de recherches, articles, thèses), réalisés par les enseignant.e.s- stagiaire.s rattachés à l'Université, doivent toujours avoir pour ambition de produire un savoir inédit et d'offrir une lecture nouvelle et personnelle d'un sujet. Le plagiat constitue une violation très grave de l'éthique universitaire. Le plagiat consiste à s'approprier le travail d'autrui, c'est-à-dire à utiliser et reproduire le résultat de ce travail (texte ou partie de texte, image, graphique, photo, données...) sans préciser qu'il provient de quelqu'un d'autre.

Très concrètement : on plagie quand on ne cite pas l'auteur des sources que l'on utilise et quand on ne met pas une citation entre guillemets. Le plagiat, est un vol intellectuel. Il s'agit donc d'un délit, passible de sanctions.

Article 2 : circonstances aggravantes

Le plagiat est en soi un délit. Mais le fait de commettre un plagiat en vue d'obtenir indûment une note, un diplôme ou un grade universitaire est une circonstance aggravante.

La reproduction d'une œuvre originale sans le consentement de l'auteur est de plus qualifiée juridiquement de contrefaçon (articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle).

Article 3 : engagements

- Les enseignant.e.s- stagiaire.s s'engagent à citer, en respectant les règles de l'art, les travaux qu'ils utilisent ou reproduisent partiellement. La méthodologie d'un travail universitaire, quel qu'il soit, implique que les emprunts soient clairement identifiés (guillemets) et que le nom de l'auteur et la source de l'extrait soient mentionnés.

- Les enseignants s'engagent à sensibiliser leurs enseignant.e.s- stagiaire.s à la lutte contre le plagiat, à leur faire signer la présente charte, et à les inciter à participer aux formations sur le sujet qui seront organisées aux différents niveaux de leur cursus. Il s'agit non seulement de leur expliquer ce qu'est exactement le plagiat, mais de leur montrer que celui-ci et ses différentes formes détournées (traduction mot à mot non référencée, paraphrase sans aucun effort de reformulation, etc.) est contraire aux exigences du travail universitaire demandé et évalué.

Article 4 : sanctions

Les manquements à la présente charte sont passibles de sanctions disciplinaires. La procédure disciplinaire ne préjuge pas d'éventuelles poursuites judiciaires dans les cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon.

Signature de l'enseignant.e stagiaire

(précédé de la mention « lu et approuvé »)

Annexe 5 : exemple de résumé et de mots clés

Résumé en français

Inscrite dans la Constitution depuis 1946, le principe d'égalité condamne toutes les discriminations, en particulier celles liées au sexe. Même si des progrès sont constatés dans la société française, il n'en demeure pas moins que la socialisation différenciée dès le plus jeune âge entre les filles et les garçons aboutit à la formation de stéréotypes de genre, qui menace l'égalité entre les filles et les garçons. L'objectif est alors de comprendre la formation de stéréotypes de genre à travers la littérature de jeunesse utilisée en grande section de maternelle. 68 élèves de 5.7 ans en moyenne, issus de 5 classes, sont rencontrés et des focus-groups filmés mettent en évidence l'impact des supports dans la création des stéréotypes. En conclusion, la démarche pédagogique et les feedbacks renvoyés par les enseignants des classes sont aussi explorés comme des facteurs encourageants ou réduisant la formation des stéréotypes.

Mots-clés : Egalité filles-garçons, mixité, stéréotype de genre, littérature jeunesse

Summary

Part of the Constitution since 1946, the principle strongly disapproves all kinds of discrimination, in particular sex discrimination. If progress can be noticed in the French society, the education between girls and boys is still strongly differentiated, from their early ages. The aim of this article is to analyse impact of youth literature on stereotype development with Kindergarten children. Videos of focus-groups with 68 children (5.7 years), from 5 schools are done. Results indicated that pedagogic support influence development of stereotypes. In conclusion, we suggest that educational approach and teachers' feedbacks improve or decrease stereotype development.

Keywords : Equality between women and men, coeducation, gender stereotypes, youth literature

Pour information : liste des 24 langues officielles de l'Union Européenne

bulgare – tchèque – danois – allemand – estonien – grec – anglais – espagnol – français – irlandais – croate – italien – letton – lituanien – hongrois – maltais – néerlandais – polonais – portugais – roumain – slovaque – slovène – finnois – suédois.

Annexe 6 : exemple de normes bibliographiques

Les enseignant.e.s- stagiaire.s sont invités à prendre connaissance du document « Normes APA », joint avec ce document de cadrage du mémoire professionnel, et à en suivre les indications afin d'élaborer leur bibliographie.

Un guide pratique, réalisé par l'Université de Montréal, synthétise quelques éléments de normes bibliographiques. On peut le retrouver ci-joint :

<http://guides.bib.umontreal.ca/disciplines/20-Citer-selon-les-normes-de-l-APA?tab=108>

Annexe 7 : la présentation orale lors de la soutenance

La présentation orale sera préparée et structurée. Les notes ou un équipement particulier (audio/vidéo, diaporama, travaux d'élèves) sont autorisés. L'étudiant(e) devra s'assurer des questions matérielles (réservation, équipement, branchements).

La commission de soutenance aura lu le mémoire professionnel: il est attendu de l'étudiant(e) qu'il/elle rappelle brièvement les éléments cruciaux du mémoire professionnel (questionnement, références en lien, hypothèses le cas échéant, méthodologie, résultats) et développe des éléments périphériques. Ces éléments périphériques sont laissés au libre choix de l'étudiant. A titre d'exemple, mais sans contrainte, il pourrait être question :

- de l'origine du projet et des motivations personnelles ;
- d'une explicitation des liens théorie/pratique ;
- des problèmes rencontrés autour du travail du mémoire professionnel ;
- des relations entre les données de l'étude réalisée avec les études antérieures ;
- des regrets (ce qu'il/elle aurait pu faire) ou des limites du travail ;
- des critiques que l'on peut formuler à propos du travail ;
- de l'évolution de la pensée (des prémices du projet à la rédaction finale) ;
- de perspectives pour la suite de la réflexion (transposition du travail spécifique à un autre cycle d'enseignement, à un autre niveau de classe ; les questions qui restent en suspens ; les suites à donner à ce questionnement) ;
- de ce que le travail a apporté dans la formation (apports pour la vision du métier : transformations, confirmations) ;
- de perspectives pour la suite de la carrière.

Annexe 8 : grille d'évaluation du mémoire professionnel

Tableau 1 : le processus d'écriture, l'investissement personnel dans le parcours de recherche		L'crit réflexif de recherche				
		Lisibilité		Contenu		
		Respect des conventions (orthographe, conventions bibliographiques ...)	Organisation et guidage du lecteur	Positionnement du travail	Méthodologie	contribution à la connaissance de l'objet étudié
A (très bien)	L'investissement dans la réalisation du mémoire professionnel de recherche est notoire (participation aux séminaires, travail avec le ou les directeurs de mémoire professionnel de recherche). L'attitude est ouverte, dynamique et créative. Les délais sont parfaitement respectés.	L'écrit respecte parfaitement les normes en vigueur. Le registre est particulièrement adapté et cohérent.	Le fil conducteur est immédiatement perceptible et peut être suivi de l'introduction à la conclusion du travail. Le plan choisi, finement réfléchi, rend le propos particulièrement intelligible.	Le questionnement est énoncé de manière très claire et pertinente. Il s'appuie sur une argumentation solide et des références articulées autour du questionnement retenu.	La méthodologie choisie est pertinente au regard du questionnement retenu et des références mobilisées. Sa mise en œuvre est rigoureuse. L'analyse des données est très pertinente pour répondre aux questionnements posés.	Le travail réalisé présente un intérêt dans le développement identitaire professionnel et ouvre la voie à une analyse critique de sa pratique.
B	L'investissement dans la réalisation du mémoire professionnel de recherche est constant. L'attitude est ouverte et dynamique. Les délais sont respectés.	L'écrit respecte les normes en vigueur. Les ruptures sont rares.	Le fil conducteur est perceptible de l'introduction à la conclusion. Le plan est pertinent.	Le questionnement est énoncé clairement. Les références sont présentes mais l'argumentation est peu explicite.	La méthodologie retenue est pertinente. Sa mise en œuvre est globalement rigoureuse. L'analyse des données est pertinente.	Le travail présente un intérêt dans le développement identitaire professionnel.
C	L'investissement dans la réalisation du mémoire professionnel de recherche est régulier. L'attitude est relativement ouverte. Les délais sont globalement respectés.	L'écrit respecte globalement les normes en vigueur, mais il y a quelques ruptures.	Le fil conducteur du travail est globalement perceptible, malgré quelques digressions	Le questionnement est énoncé. Les références sont présentes mais les choix ne sont pas explicités.	La méthodologie est décrite et sa mise en œuvre est correcte. L'analyse des données est cohérente avec le questionnement retenu.	Le travail réalisé présente un intérêt qui aurait gagné à être plus mis en avant.
D	L'investissement dans la réalisation du mémoire professionnel de recherche est irrégulier ou rare. L'attitude est peu ouverte. Les délais ne sont pas respectés.	L'écrit est peu respectueux des normes en vigueur.	Le fil conducteur est peu repérable, les différents points du travail manquent de cohésion. Le plan n'est pas approprié aux propos.	Le questionnement n'est pas énoncé. On est au stade du thème. Les références sont peu présentes et l'argumentation n'apparaît pas.	La méthodologie retenue, sa mise en œuvre et l'analyse des données sont décrites trop succinctement	L'intérêt du travail est insuffisamment mis en avant.
I (très insuffisant)	L'investissement ne répond pas aux attendus	Le respect des conventions ne répond pas aux attendus.	L'organisation ne répond pas aux attendus.	Le positionnement du travail est insuffisant.	La méthodologie ne répond pas aux attendus	Le travail ne présente pas un intérêt dans une perspective de développement professionnel

Annexe 9 : grille d'évaluation de la soutenance

	Exposé		Discussion	
	Fond	Forme	Fond	Forme
Tableau 2 : le déroulement de la soutenance	Retour réflexif Rappel des éléments essentiels de l'mémoire professionnel de recherche	Maîtrise de la communication	Effort de compréhension des questions Maîtrise des concepts et notions clés présentés dans l'mémoire professionnel de recherche qui donneraient lieu à un questionnement Capacité à créer des liens avec la pratique	Posture ouverte aux remarques et suggestions Maîtrise de la communication
A (très bien)	La présentation expose les points essentiels du mémoire professionnel de recherche (cadre conceptuel, méthodologie) en ayant le souci de ne pas faire que répéter le mémoire professionnel de recherche Les éléments périphériques proposés sont finement réfléchis et permettent de rendre compte d'avancées dans la réflexion de	La communication est parfaitement maîtrisée Le temps de présentation est strictement respecté	L'étudiant(e) manifeste des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont riches et pertinents La maîtrise des concepts est parfaite et très précise Les liens avec les éléments de pratiques sont finement établis	La communication est parfaitement maîtrisée La posture est particulièrement ouverte aux remarques et suggestions
B	La présentation reprend quelques points importants de l'mémoire professionnel de recherche Les éléments périphériques proposés permettent de rendre compte d'avancées dans la réflexion de l'étudiant(e)	L'exposé est clair, la communication est maîtrisée Le temps de présentation est globalement respecté	L'étudiant(e) manifeste des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont la plupart du temps pertinents La maîtrise des concepts est correcte et assez précise Les liens avec les éléments de pratiques sont établis de façon cohérente	La communication est maîtrisée La posture est ouverte aux remarques et suggestions
C	La présentation reprend le plan de l'mémoire professionnel de recherche sans en dégager les points essentiels	L'exposé est parfois confus, la communication n'est pas toujours satisfaisante	L'étudiant(e) ne manifeste pas systématiquement des efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont parfois imprécis	La maîtrise de la communication montre quelques faiblesses
	Les éléments périphériques proposés sont vagues, imprécis	Le temps de présentation diffère de la demande	La maîtrise des concepts est correcte, mais quelques imprécisions demeurent parfois Quelques liens avec les éléments de pratiques sont établis	La posture est la plupart du temps ouverte aux remarques et suggestions
D	La présentation ne permet pas de dégager des points importants L'étudiant(e) ne rapporte pas ou peu d'éléments périphériques	L'exposé est confus, la maîtrise de la communication est approximative Le temps de présentation n'est pas respecté (l'exposé est trop court ou trop long)	L'étudiant(e) ne manifeste pas de réels efforts de compréhension et les échanges avec le jury sont vagues Les concepts restent flous et beaucoup d'imprécisions sont relevées Peu de liens sont établis avec des éléments de pratique	La maîtrise de la communication est faible La posture n'est pas suffisamment ouverte aux remarques et suggestions
I	La qualité de l'exposé est insuffisante	La maîtrise de la communication est insuffisante	La qualité des échanges avec le jury est insuffisante	La maîtrise de la communication est insuffisante

Tableau 2 : Critères d'appréciation des différents aspects évalués pour noter la soutenance (les appréciations de niveau A, B et C satisfont aux attendus ; les appréciations D et I non)

Annexe 10 : éléments d'appréciation du mémoire professionnel par le jury

De manière générale, les éléments d'appréciation du mémoire professionnel sont les suivants :

- Note inférieure à 7 : le mémoire professionnel révèle un manque de travail et de maîtrise des attentes universitaires **et** professionnelles
- Entre 7 et 10 : le mémoire professionnel ne fait pas la démonstration d'une maîtrise des attentes universitaires ou professionnelles.
- Entre 10 et 12 : le mémoire professionnel répond aux attentes universitaires et professionnelles sans pour autant en démontrer une pleine maîtrise.
- Entre 12 et 14 : le mémoire professionnel montre une maîtrise des attendus universitaires et professionnelles.
- Plus de 14 : le mémoire professionnel montre une maîtrise des attendus universitaires et professionnelles et apporte des éléments nouveaux de connaissances, des apports originaux, des préconisations percutantes... Ce mémoire professionnel peut être donné en exemple aux futurs enseignant.e.s- stagiaire.s.

Dans ce cas, il sera archivé à la BU.

Attention : Une note inférieure à 10 n'est pas compensable.